



Le 16 juin 2015

**Par courriel et par messenger**

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télééc. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Rapport annuel 2014 du Distributeur en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*  
Notre dossier : R044171 FE

---

Chère consœur,

Par la présente, le Distributeur dépose une version révisée de la pièce HQD-2, document 2.1 du rapport annuel 2014. Il a été constaté qu'une erreur s'était glissée au tableau 1, en page 6 de cette pièce (Conciliation des résultats statutaires et réglementaires, conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification, passif présumé).

L'erreur se situe à la ligne *Produits financiers* dans la colonne *Solde après ajustements IFRS des Résultats statutaires (E/F sectoriels)*. Cette erreur affecte également les lignes *Charges* et *Bénéfice net* de cette même colonne, tel qu'indiqué.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser

EF/  
p.j.